

En 2016, la dépense nationale pour la formation professionnelle continue et l'apprentissage s'élève à 26,1 milliards d'euros hors dépenses directes des entreprises. Elle progresse de 5,6% par rapport à 2015. Rapporté au PIB, l'effort de formation est en légère hausse (1,2% contre 1,1% en 2015) (1). La dépense des deux premiers contributeurs, entreprises et régions, progresse respectivement de 5,5% et 2,2% tandis que celle de l'État reste stable. Tirées par le « Plan 500 000 formations supplémentaires », les dépenses de Pôle emploi et de l'Unédic pour la formation des demandeurs d'emploi augmentent très nettement par rapport à celles de 2015 (+40,3%).

Tous financeurs confondus, la dépense progresse pour tous les types de publics. Cette hausse est particulièrement importante pour les personnes en recherche d'emploi (+19,1% hors investissement) (2).

Les établissements relevant de l'Éducation nationale et ceux de l'Enseignement supérieur réalisent au titre des activités de formation continue (sans la rémunération des stagiaires) un chiffre d'affaires de 970 millions d'euros en 2017, en augmentation de 2,7% par rapport à 2016 (3). Le nombre de stagiaires diminue globalement de 3% par rapport à 2016, tiré par une baisse dans les Greta (-8,2%), alors qu'il augmente dans le supérieur (+2,7%).

Précisions

Financement de l'État - Fonds provenant surtout du fonds de la formation professionnelle et de la promotion sociale (FFPPS) ; y contribuent le fonds national pour l'emploi (FNE), Pôle emploi, le fonds social européen (FSE) et le budget de formation des agents de la fonction publique.

Financement des collectivités territoriales - La décentralisation de l'apprentissage et de la formation professionnelle se met en œuvre progressivement depuis 25 ans. La loi du 7 janvier 1983 a donné aux régions la compétence générale en matière d'apprentissage et de formation professionnelle. Puis la loi du 20 décembre 1993 leur a donné la charge de la formation continue des jeunes. La loi du 27 février 2002 a étendu aux adultes la compétence des régions pour l'organisation des formations à travers le plan régional de développement des formations (PRDF). Enfin, la loi du 13 août 2004 a organisé la décentralisation de l'organisation et du financement d'une partie des stages de l'association nationale pour la formation professionnelle des adultes (AFPA).

Financement des entreprises - La loi n° 2014-288 du 5 mars 2014 qui a pris effet au 1^{er} janvier 2015, prévoit la possibilité pour les employeurs de financer directement des actions de formation et le plan de formation est défiscalisé. Les entreprises de plus de dix salariés versent une seule contribution de 1% de la masse salariale brute. Cette contribution est ramenée à 0,8% pour celles qui, par un accord d'entreprise, ont décidé d'investir 0,2% de leur masse salariale brute dans le financement du compte personnel de formation. Les entreprises de moins de dix salariés restent assujetties à verser 0,55% de leur masse salariale brute.

Stagiaires, heures-stagiaires, Greta - Voir 7.02.

Formation continue professionnelle, marché de la formation professionnelle - Voir « Glossaire ».

Pour en savoir plus

- Note d'Information : 17.22.

Source

(1) (2) : Annexe au projet de loi de finances pour la formation professionnelle 2018.

(3) : MENJ-MESRI-DEPP et MESRI-SIES, Enquêtes n° 63 sur l'activité des Greta et n° 6 sur l'activité de formation continue des établissements d'enseignement supérieur.

1 Dépense globale par financeur final, y compris investissement, en millions d'euros

	2014	2015r	2016	Structure en 2016 (%)	Évolution 2016/2015 (%)
Entreprises (hors dépenses directes)	7 992	7 677	8 096	31,0	5,5
Régions	4 500	4 429	4 526	17,3	2,2
État	3 748	3 523	3 540	13,6	0,5
Autres collectivités territoriales	116	113	106	0,4	-6,1
Unédic/Pôle emploi et autres administrations publiques	2 135	2 112	2 842	10,9	34,6
dont : Unédic/Pôle emploi	1 865	1 872	2 627	10,1	40,3
autres administrations publiques	270	240	216	0,8	-10,4
Ménages	1 362	1 403	1 388	5,3	-1,1
Total (hors fonctions publiques pour leurs propres agents)	19 853	19 259	20 499	78,5	6,4
Fonctions publiques pour leurs propres agents	5 481	5 480	5 616	21,5	2,5
Total (y compris fonctions publiques pour leurs propres agents)	25 334	24 738	26 115	100,0	5,6

► **Champ : France métropolitaine + DOM y compris Mayotte.**

Lecture : en 2016, les entreprises (hormis leurs dépenses directes) dépensent globalement 8 096 millions d'euros (8,1 milliards d'euros) pour la formation professionnelle continue et l'apprentissage.

Note : ce tableau ne comprend pas les dépenses directes des entreprises de 10 salariés ou plus. En effet, depuis 2015, l'obligation de dépense au titre du plan de formation a été supprimée pour les entreprises de 300 salariés ou plus et fortement réduite pour les entreprises de 10 à moins de 300 salariés (celles-ci ne sont plus tenues de déclarer le montant versé à leur Opcva au titre de la participation au développement de la formation professionnelle). Les données de 2014 ont été ramenées à ce champ.

© DEFP

2 Dépense globale par public bénéficiaire, en millions d'euros

	2014	2015r	2016	Structure en 2016 (%)	Évolution 2016/2015 (%)
Jeunes (1)(2)	7 516	7 434	7 675	29,4	3,2
Apprentissage	5 419	5 335	5 463	20,9	2,4
Alternance/professionnalisation	1 085	1 124	1 243	4,8	10,5
Autres formations	1 012	976	970	3,7	-0,6
Demandeurs d'emploi (2)	4 797	4 796	5 711	21,9	19,1
Actifs occupés du secteur privé (2)	7 216	6 696	6 791	26,0	1,4
Agents du secteur public (3)	5 479	5 476	5 615	21,5	2,5
Investissement (4)	326	336	324	1,2	-3,5
Total	25 334	24 738	26 115	100,0	5,6

► **Champ : France métropolitaine + DOM y compris Mayotte.**

1. Les « jeunes » ont en général moins de 26 ans.

2. Une partie des dépenses pour les jeunes est classée avec celle pour les actifs occupés ou les demandeurs d'emploi.

3. Hors investissement.

4. Y compris l'investissement pour les agents du secteur public.

Note : ce tableau ne comprend pas les dépenses directes des entreprises de 10 salariés ou plus. En effet, depuis 2015, l'obligation de dépense au titre du plan de formation a été supprimée pour les entreprises de 300 salariés ou plus et fortement réduite pour les entreprises de 10 à moins de 300 salariés (celles-ci ne sont plus tenues de déclarer le montant versé à leur OPCA au titre de la participation au développement de la formation professionnelle). Les données de 2014 ont été ramenées à ce champ.

© DEFP

3 L'activité de formation continue de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur (1)

	Chiffre d'affaires (en millions d'euros)				Nombre de stagiaires				Nombre d'heures-stagiaires (en milliers) (2)			
	2015	2016	2017	Évolution 2017/2016 (%)	2015	2016	2017	Évolution 2017/2016 (%)	2015	2016	2017	Évolution 2017/2016 (%)
Greta	475,0	496,4	508,8	2,5	490 997	468 000	429 400	-8,2	48 106	48 300	46 700	-3,3
Enseignement supérieur	443,3	447,4	460,7	3,0	457 627	436 115	447 802	2,7	68 634	66 866	71 179	6,5
dont universités et grandes écoles	324,3	332,2	350,6	5,5	375 132	353 204	376 363	6,6	53 086	51 318	55 794	8,7
Total éducation nationale	918,3	943,9	969,5	2,7	948 624	904 115	877 202	-3,0	116 740	115 166	117 879	2,4

► **Champ : France métropolitaine + DOM.**

1. Ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse et ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation.

2. Le nombre d'heures-stagiaires correspond au nombre des heures pédagogiques dispensées hors stage pratique.

© DEFP

© SIES

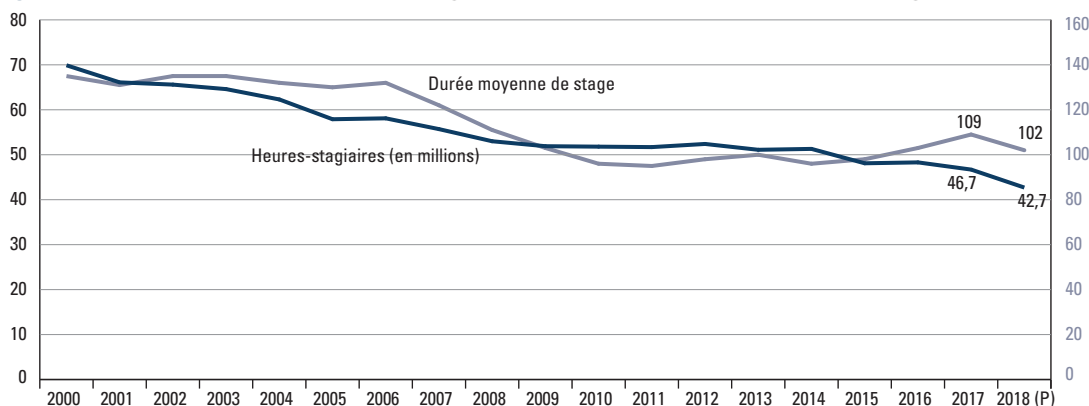
En 2017, 127 groupements d'établissements qui constituent le réseau national des Greta se sont mobilisés pour accueillir 429 000 stagiaires qui ont bénéficié d'un total de 46,7 millions d'heures de formation (1). Les effectifs stagiaires ont reculé plus vite que le nombre des heures qu'ils ont consommées (-8% et -3%) et la durée moyenne de stage s'allonge de 6% (109 heures contre 103 en 2016). En 2018 en revanche, les heures stagiaires diminueraient plus vite que les effectifs stagiaires, ce qui ramènerait celle-ci à 102 heures.

Avec 508,8 millions, les produits financiers de la formation continue ont progressé de 2% en 2017 (+1% en euros constants), mais seraient à nouveau en recul de 9% en 2018, à la suite d'un recul de la commande publique (2) (3).

68% des produits tirés de la vente de prestations ont été versés par les pouvoirs publics. Ceux-ci financent surtout la formation de publics spécifiques (60%), en particulier les demandeurs d'emploi qui constituent un public cible des Greta. Les fonds privés sont versés principalement par les entreprises et les organismes paritaires collecteurs agréés dans le cadre du financement de la formation continue. L'autofinancement des bénéficiaires y participe pour moins de 10%.

Les trois régions, Île-de-France, Auvergne Rhône-Alpes et Occitanie, contribuent pour 40% du total des produits pédagogiques et financiers générés par le réseau national des Greta pour leurs activités de formation continue (4).

1 Évolution du nombre total des heures stagiaires réalisées et de la durée moyenne de stage dans les Greta



► Champ : France métropolitaine + DOM (Mayotte à partir de 2011).

Note : la durée moyenne de stage est le rapport entre le nombre total des heures stagiaires réalisées et le nombre total des stagiaires bénéficiaires des prestations. Entre 2006 et 2011, sa diminution provoque la baisse du nombre total des heures stagiaires réalisées alors que le nombre des bénéficiaires de prestation augmente.

© DEPP

Précisions

À partir de 2017, la comptabilisation des produits générés par les Greta et les GIP-FCIP académiques reprend le questionnement du bilan pédagogique et financier (BPF) du ministère chargé de l'emploi par auquel doivent répondre tous les organismes de formation. Le champ de l'enquête 63 se limite toutefois aux produits des prestations réalisées en propre, que ce soit pour compte propre ou pour le compte d'un autre organisme de formation.

Stagiaires - Un stagiaire peut être compté autant de fois que de participations à des actions de formation continue pendant l'année civile.

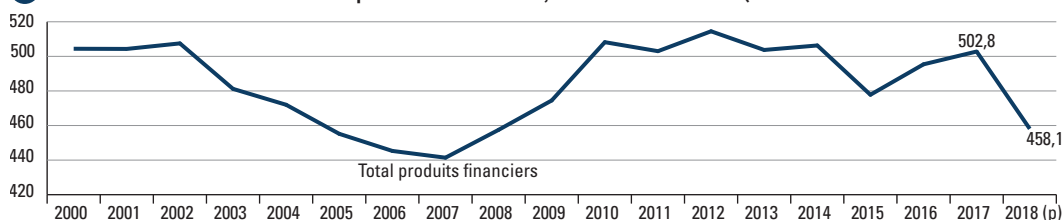
Heures-stagiaires - (Stagiaires) × (durée en heures des prestations).

La part des financements publics rapporte les montants versés par les pouvoirs publics pour l'achat de prestations non destinées à la formation de leurs propres agents au total des produits de la vente des prestations réalisées.

Pour en savoir plus

- <http://eduscol.education.fr/>

2 Évolution du montant total des produits financiers, en millions d'euros (euros constants base 100 en 2015)



► Champ : France métropolitaine + DOM y compris Mayotte à partir de 2011.

© DEFP

3 Effectifs d'élèves des secteurs public et privé à la rentrée 2018, en milliers

		2017	2018(p)
Ventes de prestations de FC	Commanditaire public	315,6	263,9
	Hors formation agents		
	Formation agents	32,2	28,6
	Commanditaire privé	150,3	168,8
Autres produits de la FC		10,7	10,6
Total		508,8	471,9

► Champ : France métropolitaine + DOM y compris Mayotte à partir de 2011.

© DEFP

4 Répartition des produits financiers et pédagogiques par région académique et académie en 2017

Académies et régions académiques	Produits financiers (en milliers d'euros)	Part des financements publics sur les prestations réalisées (hors formation agents) (en %)	Part sur le total des produits financiers (en %)	Effectifs stagiaires	Heures stagiaires (en milliers)	Évolution des heures stagiaires 2017/2016 (en %)
Clermont-Ferrand	15 729	63,5	3,1	13 024	1 543	1,5
Grenoble	28 173	59,7	5,5	20 256	2 259	-7,5
Lyon	18 020	48,8	3,5	13 505	1 396	-0,2
Auvergne-Rhône-Alpes	61 922	57,5	12,2	46 785	5 197	-3,0
Besançon	8 473	70,9	1,7	7 458	742	-0,4
Dijon	16 985	70,7	3,3	13 414	1 295	4,3
Bourgogne-Franche-Comté	25 458	70,8	5,0	20 872	2 037	2,5
Bretagne (Rennes)	21 262	66,8	4,2	16 499	1 898	5,6
Centre-Val de Loire (Orléans-Tours)	18 997	60,1	3,7	18 657	1 489	8,8
Corse	1 498	63,8	0,3	2 693	208	-18,9
Nancy-Metz	19 758	75,7	3,9	31 522	2 422	-6,5
Reims	13 740	58,7	2,7	10 690	1 530	-5,2
Strasbourg	12 006	53,3	2,4	9 117	890	-4,1
Grand Est	45 504	64,7	8,9	51 329	4 882	-5,6
Amiens	14 368	68,7	2,8	12 488	1 488	-9,7
Lille	24 068	61,4	4,7	24 873	2 139	-10,5
Hauts-de-France	38 437	64,2	7,6	37 361	3 627	-10,2
Créteil	40 687	68,1	8,0	30 364	3 734	-3,6
Paris	21 418	30,0	4,2	12 664	1 582	-11,3
Versailles	26 785	70,2	5,3	20 081	2 220	-12,0
Île-de-France	88 890	59,5	17,5	63 109	7 535	-7,9
Caen	12 828	49,5	2,5	13 859	1 120	-8,2
Rouen	21 530	64,7	4,2	10 225	2 012	-0,2
Normandie	34 358	58,9	6,8	24 084	3 132	-3,3
Bordeaux	23 300	49,5	4,6	21 459	2 747	6,1
Limoges	8 259	68,7	1,6	8 941	702	10,0
Poitiers	9 944	75,5	2,0	10 975	829	-6,9
Nouvelle-Aquitaine	41 502	59,7	8,2	41 375	4 279	3,9
Montpellier	25 877	71,5	5,1	22 240	3 168	6,1
Toulouse	27 504	63,8	5,4	25 355	2 721	1,1
Occitanie	53 381	67,6	10,5	47 595	5 888	3,7
Pays de la Loire (Nantes)	25 176	67,5	4,9	14 765	1 631	-2,5
Aix-Marseille	27 740	69,9	5,5	19 898	2 508	-6,1
Nice	14 168	72,4	2,8	10 708	1 328	-7,8
Provence-Alpes-Côte d'Azur	41 908	70,8	8,2	30 606	3 836	-6,7
France métropolitaine	498 294	59,9	97,9	415 730	45 640	-2,8
Guadeloupe	2 995	84,6	0,6	2 364	306	-21,6
Guyane	2 325	78,9	0,5	2 104	111	-34,4
Martinique	2 467	48,0	0,5	2 656	323	-12,2
Mayotte	193	68,0	0,0	858	28	19,4
La Réunion	2 481	53,9	0,5	5 119	281	-11,1
DOM	10 461	72,5	2,1	13 101	1 050	-19,1
France métropolitaine + DOM	508 755	60,1	100,0	428 831	46 690	-3,3
dont GIP FCIP	32 535			41 614	859	

► Champ : France métropolitaine + DOM y compris Mayotte.

© DEFP

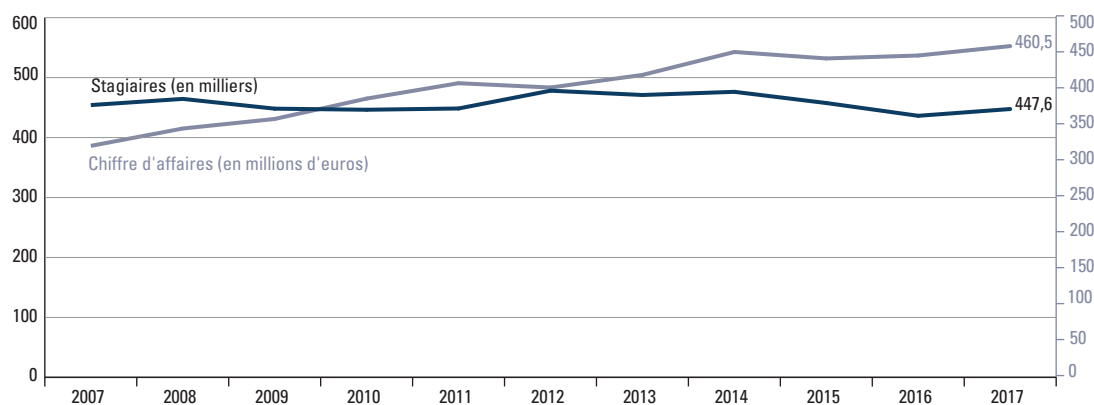
En 2017, les universités, les écoles d'ingénieurs publiques et le Conservatoire national des arts et métiers (Cnam) forment 447 600 stagiaires en formation continue, contre 436 300 en 2016 et 454 200 en 2007 (1). La hausse des effectifs de stagiaires de cette année s'explique par celle observée dans les universités. Elles forment 359 900 stagiaires en 2017 contre 333 200 en 2016 (2). Parmi les stagiaires, les particuliers (187 900) sont les plus nombreux. Les salariés sont 171 300, dont 124 200 en plan de formation. Parmi les 47 700 demandeurs d'emploi, près de 65 % bénéficient d'une prise en charge de leur formation. Les universités et le Cnam forment plus de particuliers que de salariés.

La durée moyenne totale de formation augmente, passant de 153 heures à 159 heures en un an. Dans les universités, elle est de 148 heures, contre 146 heures.

Le chiffre d'affaires de la formation continue réalisée par les établissements sous tutelle du ministère en charge de l'enseignement supérieur atteint 460 millions d'euros en 2017, en hausse par rapport à 2016 (3). Les recettes des universités, qui s'élèvent à 322 millions d'euros, représentent 70 % de l'ensemble ; celles des écoles et du Cnam diminuent.

Dans les universités, les fonds privés représentent 77 % de l'ensemble des fonds ; 55 % provenant des entreprises et des **organismes paritaires agréés** (OPCA) et 22 % des particuliers et des stagiaires. Les fonds publics représentent 16 % de l'ensemble des fonds ; 5 % proviennent de l'État et des collectivités territoriales pour former leurs propres agents.

1 Évolution du chiffre d'affaires (en millions d'euros) et du nombre de stagiaires (en milliers) de la formation continue



► Champ : France métropolitaine + DOM, Public.

© SIES

Précisions

Établissements concernés - Tous les établissements sous tutelle du ministère en charge de l'enseignement supérieur. Ils se classent en trois catégories :

- universités : les universités et leurs composantes, les instituts nationaux polytechniques (INP), les universités de technologie (UT) et Paris-Dauphine ;
- écoles d'ingénieurs et autres établissements : les écoles d'ingénieurs publiques extérieures aux universités, l'Institut

national des langues et civilisations orientales (Inalco), l'institut d'études politiques (IEP) de Paris, les écoles normales supérieures et quelques grands établissements ;

- Cnam : le grand établissement et ses centres régionaux associés.

Pour en savoir plus

- Note d'Information (ESR) : 19.03.

Source

MESRI-SIES, Enquête n° 6 sur le « Bilan des actions de formation continue réalisées par les établissements publics d'enseignement supérieur ».

2 Répartition des stagiaires, en milliers, et des heures-stagiaires, en millions, par types de dispositifs en 2017

	Universités, INP et UT (1)			Écoles d'ingénieurs et autres établissements (1)		
	Stagiaires (en milliers) (2)	Heures- stagiaires (en millions) (3)	Durée moyenne de formation (en heures)	Stagiaires (en milliers) (2)	Heures- stagiaires (en millions) (3)	Durée moyenne de formation (en heures)
Plan de formation	104,2	10,8	103	7,5	0,5	61
Congé individuel de formation (CIF)	9,9	2,7	274	0,3	0,1	451
Sous contrat de professionnalisation	32,6	11,7	360	0,4	0,2	414
<i>dont moins de 26 ans</i>	<i>27,7</i>	<i>9,6</i>	<i>348</i>	<i>0,3</i>	<i>0,1</i>	<i>410</i>
Total salariés	146,7	25,2	172	8,2	0,8	93
Demandeurs d'emploi	35,1	10,8	309	2,3	0,6	240
<i>dont demandeurs d'emploi aidés</i>	<i>25,2</i>	<i>7,9</i>	<i>315</i>	<i>1,3</i>	<i>0,4</i>	<i>305</i>
Particuliers inscrits à leur initiative	149,8	14,4	96	4,0	0,8	203
<i>dont interâges</i>	<i>60,0</i>	<i>1,9</i>	<i>33</i>	<i>0,4</i>	<i>0,0</i>	<i>24</i>
Prof. libérales, commerçants, artisans	28,3	2,9	104	1,9	0,3	147
Ensemble	359,9	53,3	148	16,4	2,5	146
Ensemble 2016	333,2	48,7	146	20,2	2,6	131

(suite)	Cnam (1)			Total		
	Stagiaires (en milliers) (2)	Heures- stagiaires (en millions) (3)	Durée moyenne de formation (en heures)	Stagiaires (en milliers) (2)	Heures- stagiaires (en millions) (3)	Durée moyenne de formation (en heures)
Plan de formation	12,5	2,0	157	124,2	13,3	106
Congé individuel de formation	0,3	0,0	179	10,5	2,8	276
Sous contrat de professionnalisation	3,6	1,4	383	36,6	13,3	363
<i>dont moins de 26 ans</i>	<i>2,8</i>	<i>1,0</i>	<i>375</i>	<i>30,8</i>	<i>10,7</i>	<i>351</i>
Total salariés	16,4	3,4	207	171,3	29,4	171
Demandeurs d'emploi	10,3	2,6	254	47,7	14,0	294
<i>dont demandeurs d'emploi aidés</i>	<i>4,3</i>	<i>1,3</i>	<i>303</i>	<i>30,8</i>	<i>9,6</i>	<i>293</i>
Particuliers inscrits à leur initiative	34,1	6,8	199	187,9	22,0	117
<i>dont interâges</i>	<i>—</i>	<i>—</i>	<i>—</i>	<i>60,4</i>	<i>1,9</i>	<i>33</i>
Prof. libérales, commerçants, artisans	10,4	2,5	244	40,6	5,7	142
Ensemble	71,3	15,3	215	447,6	71,1	159
Ensemble 2016	82,9	15,5	187	436,3	66,9	153

► **Champ : France métropolitaine + DOM, Public.**

1. Voir « Établissements concernés » dans la rubrique « Précisions ».

2. Stagiaires : un stagiaire peut être compté autant de fois que de participations à des actions de formation continue pendant l'année civile.

3. Y compris les stages pratiques. Heures-Stagiaires = (Stagiaires) x (durée en heures des prestations).

© SIES

3 Les ressources de la formation continue dans l'enseignement supérieur en 2017, en millions d'euros

	Universités, INP et UT (1)	Part (%)	Écoles d'ingé- nieurs et autres établissements (1)	Total	Cnam (1)	Total avec Cnam	Part (%)
Entreprises (pour la formation des salariés)	77,4	24,0	10,0	87,4	17,6	105,0	22,8
Organismes collecteurs des fonds (OPCA)	101,2	31,4	4,1	105,3	17,4	122,7	26,6
Contrats avec particuliers	69,1	21,4	5,8	74,9	30,7	105,6	22,9
Contrats des stagiaires (2)	2,0	0,6	0,1	2,1	0,0	2,1	0,5
Total particuliers et stagiaires	71,1	22,0	5,9	77,0	30,7	107,7	23,4
Ensemble des fonds privés	249,7	77,4	20,0	269,7	65,7	335,4	72,8
Pouvoirs publics : État et collectivités territoriales							
pour la formation de leurs agents	16,1	5,0	1,0	17,1	0,5	17,6	3,8
pour la formation de publics spécifiques							
des instances européennes	0,6	0,2	0,0	0,6	1,0	1,6	0,3
de l'État	2,7	0,8	0,7	3,4	10,8	14,2	3,1
des régions	22,4	6,9	1,1	23,5	18,1	41,6	9,0
Pôle emploi	7,5	2,3	0,5	8,0	2,6	10,6	2,3
Autres ressources publiques	2,5	0,8	0,4	2,9	3,2	6,1	1,3
Ensemble des fonds publics	51,8	16,1	3,7	55,5	36,2	91,7	19,9
Autres organismes de formation	12,1	3,8	3,5	15,6	5,8	21,4	4,6
Autres ressources de la formation continue	8,8	2,7	0,9	9,7	2,3	12,0	2,6
Total général	322,4	100,0	28,1	350,5	110,0	460,5	100,0
Total général 2016	302,9		29,4	332,2	115,2	447,4	

► **Champ : France métropolitaine + DOM, Public.**

1. Voir « Établissements concernés » dans la rubrique « Précisions ».

2. Cette rubrique comprend les contributions des stagiaires à une formation financée sur fonds publics ou sur les fonds des employeurs.

© SIES